

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

**RÉF. 02/ 2014/ 7630/ 01:1**

**DATE DU CONTRÔLE** 05/12/2014 **AGENT VISITEUR** Stephan Chrobot  
**ADRESSE DU CONTRÔLE** 3/34 rue de Lodelinsart (étage 3) - 6000 Charleroi **TYPE DE CONTRÔLE** visite périodique (Art. 271) - vente



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation 3/34 rue de Lodelinsart (étage 3) - 6000 Charleroi  
 Type de locaux unité d'habitation (appartement)  
 Client **Non communiqué**  
 Responsable des travaux **Non communiqué**  
 Dérogations applicables/appliquées **Non communiqué**

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) **ORES (opérateur GRD)**  
 Code EAN **non communiqué**  
 Numéro du compteur **2114454**  
 Index jour/nuit **54 732/**  
 Type de raccordement **souterrain**  
 Câble compteur - tableau **VOB 4 x 10 mm<sup>2</sup>**  
 Tension nominale de service **230V - AC**  
 Courant nominal de la protection de branchement **10-40A**

### › CONTRÔLE

**Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position** OK | **Nombre de tableaux** 1 | **Nombre de circuits** 7

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Prise de terre	<b>piquets</b>	Dispositif différentiel de tête	<b>disj. - 63A - 300mA - type A - test OK</b>
Résistance de dispersion de la prise de terre ( $\Omega$ )	<b>10</b>	Dispositif différentiel "sdb"	<b>disj. - 40A - 30mA - type A - test OK</b>
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	<b>sans objet</b>	Raccordement	<b>OK</b>
Test de continuité	<b>concluant</b>	Eclairage/machines	<b>OK</b>
Contrôle boucle de défaut	<b>concluant</b>	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	<b>OK</b>
Protection contre les contacts indirects	<b>OK</b>	Protection contre les contacts directs	<b>OK</b>
		Résistance minimale d'isolement mesurée (M $\Omega$ )	

## CONCLUSION : CONFORME

A la date du 05/12/2014, l'installation électrique de 3/34 rue de Lodelinsart (étage 3) - 6000 Charleroi est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 05/12/2039.

Signature de l'agent



Signature du propriétaire



## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 02/ 2014/ 7630/ 01:1

### › DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE , GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme ?

1

Lisez  
attentivement ce  
procès-verbal

2

Lors d'extensions,  
de modifications  
importantes de  
l'installation, faites  
la reconstruire

3

Au terme de la  
validité du rapport,  
faites reconstruire  
votre installation

4

Certinergie est à  
votre service  
0800 82 171

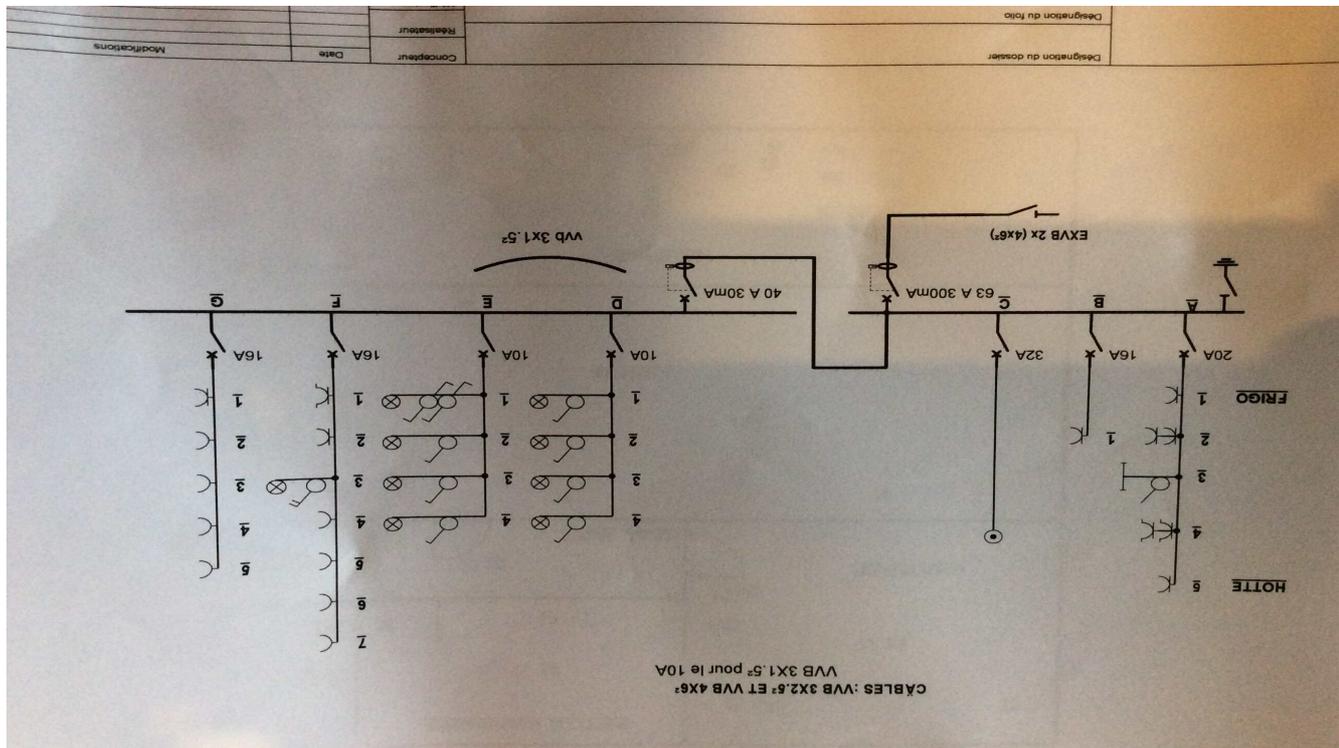
**PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION**

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

**RÉF. 02/ 2014/ 7630/ 01:1**

› **ANNEXES**

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation

